

positif d'aider les pays du Tiers monde, le Québec a réussi de cette façon à renforcer sa présence et son expérience sur la scène internationale. La province a aussi réussi à imprimer un élan particulier aux mesures prises par le gouvernement fédéral pour tenir compte des intérêts des provinces dans ce domaine; on peut donc dire que l'orientation des mesures fédérales visant à faciliter la coopération entre les gouvernements central et provinciaux est largement due à l'action du Québec. C'est peut-être pourquoi le Canada se distingue des autres États fédérés du monde, en ce qu'il encourage et facilite de cette manière la prise en considération des intérêts de ses entités constituantes. L'ACDI a bénéficié d'une coopération active, notamment de la possibilité de recourir à des ministères et organismes provinciaux pour obtenir des compétences techniques dans des domaines échappant à la juridiction fédérale (comme l'éducation), et il a pu intégrer à sa structure et maximiser les répercussions des rapports provinciaux sur le développement.

Ressources humaines

Les contributions des provinces ont surtout consisté en ressources humaines. Ainsi, au cours des années, des centaines de fonctionnaires provinciaux ont été libérés aux fins de l'exécution d'études spéciales, de travail de consultation et de la participation à la mise en application des projets. Le Québec a envoyé à l'étranger, principalement dans le Tiers monde francophone, des centaines d'enseignants et de techniciens. Les gouvernements provinciaux ont répondu dans la mesure du possible aux demandes en ce sens, reconnaissant notamment la valeur de ces affectations comme instruments de perfectionnement du personnel, indépendamment de l'important apport fourni à l'appui des activités canadiennes d'aide à l'étranger. Il est difficile d'attribuer une valeur en dollars à ces services.

Les autres gouvernements provinciaux, notamment ceux des quatre provinces de l'Ouest, ont fourni quelque 6 millions de dollars en 1978 à des organisations non gouvernementales, y compris des groupes religieux, des organismes de charité et des organisations de volontaires. A la fin d'avril, le Québec a

annoncé qu'il accordait une subvention spéciale de \$100 000 au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin de financer des projets d'aide dans les secteurs de la santé et de l'éducation en Angola, au Burundi et au Zaïre. Quant aux provinces de l'Atlantique, elles ont coopéré avec l'ACDI à des projets tels une conférence internationale sur les petites fermes et un projet de formation destiné aux pêcheurs de Belize et d'autres pays. Les provinces ont contribué à ouvrir les universités et les écoles techniques aux étudiants et aux stagiaires du Tiers monde. L'Ontario a répondu à plusieurs reprises à des demandes de secours alimentaires d'urgence, et toutes les provinces ont participé au Programme volontaire fédéral-provincial d'aide au développement agricole au cours des quatre dernières années. En 1979-1980, le fédéral affectera un million de dollars aux entreprises du VADA, en particulier aux fins du transport des biens et des services offerts par les gouvernements provinciaux. On étudie à l'heure actuelle des propositions visant à étendre la portée et accroître les moyens financiers de ce mécanisme — tribune par ailleurs utile aux fins du dialogue fédéral-provincial en matière d'aide — afin d'y inclure une formule de budgétisation pluriannuelle ainsi qu'un comité des programmes chargé de recevoir, d'examiner et de financer les projets d'aide internationale proposés par les provinces.

Il semble donc que, dans l'ensemble, la coopération fédérale-provinciale dans le cadre du programme d'aide se présente sous un jour favorable. Les deux paliers de gouvernement ont clairement fait sentir leur désir de collaborer, et, comme nous venons de le voir, l'intérêt est non seulement demeuré constant, mais s'est concrétisé de diverses manières. Si la lettre de la «doctrine Pearson» n'a jamais été officiellement approuvée par les gouvernements provinciaux, l'esprit n'en demeure pas moins très présent. Les impératifs du «nouvel ordre économique international» et la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement poseront de nouveaux défis non seulement aux Canadiens, mais aussi à leurs gouvernements. En harmonisant leur leadership, les administrations fédérale et provinciales pourront sensibiliser davantage les Canadiens à ces défis et les relever de façon plus efficace en puisant aux ressources canadiennes.